

GUIDE DU TRI



LA GESTION DES DÉCHETS



p.3 La réduction
des déchets



p.8 Le tri
(bacs, sacs, points
d'apport volontaire)



p.9 La collecte



p.14 Le traitement /
la valorisation
(matière, énergie)

Territoire engagé sur la réduction

Depuis 2012
l'intercommunalité
met en place des
actions coordonnées
visant à la réduction
des déchets qui sont
produits par les habitants.



Adaptées au contexte du territoire, la promotion du compostage domestique, du Stop pub et la sensibilisation des scolaires et du grand public ont permis de diminuer le poids de nos déchets collectés.

De nouveaux objectifs réglementaires sont fixés par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) avec notamment la réduction de 10% des déchets produits* par les habitants en 2020 par rapport à 2010.

* Restes alimentaires, encombrants, emballages, papier, bois, textile

LA PRÉVENTION

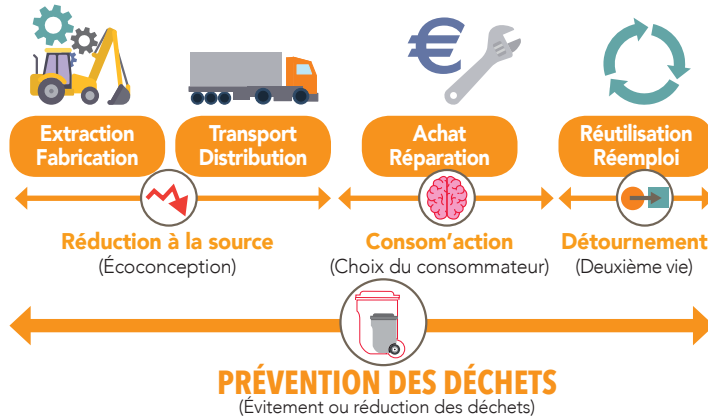
Trier c'est bien, réduire c'est mieux ! Mais POURQUOI ?

Que l'on soit un particulier, une entreprise ou une collectivité, nos habitudes de consommation engendrent une quantité de déchets plus ou moins importante dont nous n'avons pas toujours conscience ! Outre l'impact environnemental lié à la production des déchets et à leur élimination, la gestion des déchets représente des coûts de plus en plus lourds.

Si le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants, **la prévention** peut éviter tout simplement de les produire ! De nombreuses dispositions réglementaires ont été prises en faveur de la prévention des déchets : loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), loi Consommation, loi sur le Gaspillage alimentaire, loi Biodiversité...permettant d'accroître l'action en faveur de la prévention des déchets. **Véritable enjeu de société, réduire ses déchets est de la responsabilité de chacun d'entre nous !**

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

Elle consiste à produire moins de déchets !



À quoi sert la prévention des déchets ?



Réduire l'impact sur le climat

limiter la production de déchets permet de réduire la quantité de gaz à effet de serre émis par les camions de collecte nécessaires au transport des déchets et par les installations de traitement. Outre la gestion in situ des biodéchets par le compostage, le retour au sol des déchets organiques compostés sont une solution pour limiter le réchauffement climatique.



Préserver les ressources naturelles

En passant au modèle d'économie circulaire (réemploi, réutiliser, recycler...) tout un chacun participe à l'économie des ressources naturelles de l'environnement tout en limitant la production de déchets.

Par exemple, limiter la consommation de papier permet de réduire la consommation de bois et d'eau mais également d'énergie utilisée pour sa fabrication.



limiter la nocivité des déchets ou de leur traitement

Certains déchets comme les piles, la peinture, les appareils électriques (DEEE)... sont encore jetés dans les poubelles alors qu'ils doivent être déposés en déchetterie ou en point d'apport volontaire afin de suivre une filière spécifique de traitement.

Il est préférable d'utiliser des piles rechargeables et des peintures portant un logo environnemental.



Mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets

L'évolution des modes de vie et les habitudes de consommation ont eu un impact fort sur l'augmentation de la quantité de déchets produits par les ménages. Il est donc primordial de réduire la production de déchets pour limiter les coûts de collecte et de traitement qui ne cessent d'augmenter.

Les actions de prévention permettront de stabiliser la production malgré l'augmentation prévue de la population.

DES ASTUCES POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS AU QUOTIDIEN



En magasin



Pensons vrac

en privilégiant l'achat sans emballage (fruits, légumes, céréales...), à la coupe (viande, fromage...), ou en grand conditionnement (sel, sucre, féculents...)



Privilégions les cabas

sacs réutilisables ou paniers



Favorisons les éco-recharges

et les produits concentrés



Préferons les produits avec un **écolabel certifié**



Utilisons une liste de courses

nous éviterons les achats compulsifs et ainsi le gaspillage alimentaire. **Jusqu'à 29 kg/hab./an de déchets alimentaires jetés soit 1 repas/semaine, dont 7 kg encore emballés.**

Le saviez-vous ?

108 €

C'est le coût du gaspillage alimentaire en France, par personne et par an.

Au bureau

Apportons notre tasse



pour le thé ou le café et une cafetière commune plutôt qu'une machine à dosettes individuelles et des gobelets jetables.

Faisons bonne impression

n'imprimons que ce qui est indispensable, privilégions les impressions recto/verso et en noir & blanc et utilisons du papier recyclé. Réutilisons nos feuilles en brouillon.

Jusqu'à 10 kg/hab./an de déchets évités.



À la maison



Mettons un autocollant Stop Pub

sur notre boîte aux lettres pour ne plus recevoir d'imprimés publicitaires non souhaités.

Jusqu'à 27 kg/foyer/an de déchets papier évités.

Autocollant Stop Pub disponible auprès de votre mairie ou de la CASGBS.

Allons à la source



buvoons l'eau du robinet, cela permet d'économiser jusqu'à 6 kg/hab./an d'emballages plastiques et de diminuer le transport des poids lourds.

Pensons aux piles rechargeables



et équipons-nous d'un chargeur.

Compostons !

Un éco-geste qui fera maigrir de 30 % le poids de notre poubelle d'ordures ménagères.

Le compostage c'est facile... et avantageux !

- Permet d'enrichir le sol de notre jardin
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Diminue le temps passé à l'entretien du jardin
- Limite les odeurs dans notre bac de collecte
- Réduit les allers et retours à la déchetterie



En pavillon ou en résidence, équipez-vous d'un composteur !



L'agglomération propose à tarif préférentiel des composteurs et vous initie à la pratique ! Elle vous accompagne dans votre projet et sa mise en place.

Inscriptions :

www.saintgermainbouclesdeSeine.fr
rubrique Environnement/Réduction des déchets

Le compostage et le paillage.



Au jardin

Le paillage

Dans un jardin potager, sous une haie ou un massif de fleurs... un procédé simple qui consiste à recouvrir le sol avec les végétaux issus de l'entretien du jardin (pelouse, feuilles...), le paillis.



Le paillis est idéal : gratuit, présent, dans nos jardins au moment des besoins ! Il maintient (ou recrée) l'équilibre biologique du sol !

1h de temps à pailler, ce sont 10h de temps d'entretien gagnées !

Le broyage

Pour réduire et recycler les petits branchages, tailles de rosiers, de framboisiers, de thuyas, plantes ornementales, fanes de haricots, de pommes de terre... à réutiliser ensuite au compost ou en paillage.



Les haies naturelles

favorisent la biodiversité et offrent un refuge aux insectes et aux oiseaux.

Plantez des variétés régionales à croissance lente.



Le mulching

(paillis de pelouse)

Technique de tonte qui hache menu l'herbe tonde et la redépose sur la pelouse. Les brins se décomposent naturellement en nourrissant le sol.



La prairie fleurie

offre une alternative écologique intéressante à la pelouse classique dans un grand jardin, tout comme les mares.



Téléchargez le guide « Jardinez Malin »



www.saintgermainboculesdeseine.fr
rubrique Environnement/Le compostage et le paillage/S'informer/Documents téléchargeables

LE B.A.-BA DU BAC

Je n'ai pas de bacs ?

Vous pouvez commander ou faire réparer vos bacs en contactant :

- **Pour les pavillons** de Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Le Pecq, Le Vésinet, Louveciennes, Montesson, Sartouville :

0 825 800 789

(prix d'un appel + 15 cts/min)

- **Pour les résidences et sociétés :**

01 30 09 75 36

ou **environnement@casgbs.fr**

Je déménage, que dois-je faire ?

Laissez vos bacs sur place, et assurez-vous de leur propreté.

Que faire si mon bac est cassé ?

Un agent se chargera de le réparer ou de le remplacer, mêmes contacts que ci-contre.

Si mon foyer évolue (naissance, séparation...)?

Vous pouvez demander à faire réévaluer vos besoins.

Si nécessaire, un nouveau bac sera mis à votre disposition, mêmes contacts que ci-contre.

Bac volé/brûlé ?

Adressez une déclaration sur l'honneur, au service environnement de la CASGBS **environnement@casgbs.fr**.

Notre prestataire le remplacera alors gracieusement.

Qui gère le nettoyage de mes bacs ?

Vous-même !

Chacun est responsable de la propreté de son bac.

Quand sortir ou rentrer mes bacs ?

Pour connaître les jours de sortie des bacs, merci de vous référer à **votre calendrier de collecte** (disponible en mairie et téléchargeable sur www.casgbs.fr). Pour recevoir une alerte, installez l'appli **Boucle_tri**

Collectes du matin :

Sortez vos bacs la veille après 19h.

Collectes de l'après-midi / du soir :

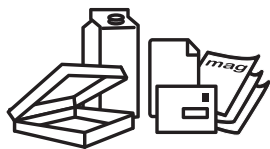
Sortez vos bacs au plus tard 1h avant la collecte.

Positionnez la poignée vers la route. Après la collecte, rentrez vos bacs dès que possible pour éviter les désagréments (vol, dépôt indélicat dans votre poubelle, responsabilité en cas d'accident, etc.) et contribuer à rendre les trottoirs plus accessibles... et la ville plus belle.

JE TRIE, TU TRIES, IL TRIE... COMMENT ?

En cas de doute... jetez dans votre poubelle des ordures ménagères

Tous les emballages et papiers se trient



Papiers & cartons

Tous les cartons :
aplatis, même salis.

Tous les papiers :
ni déchiquetés ni froissés.

⚠ Ne pas mettre : Essuie-tout et mouchoirs en papier.
À mettre aux ordures ménagères.



Métal

Même tout petit, le déchet
en aluminium ou en acier
sera recyclé !



Plastique

Laissez les bouchons, ils seront recyclés !

Faut-il laver les emballages à recycler ? Non, il est inutile de les laver car ils seront lavés en usine de recyclage ! Il suffit simplement de bien les vider pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages.



Déposez vos
emballages en vrac,
séparés et vidés

Le verre Le verre, un matériau réutilisable et recyclable à l'infini



Bouteilles, bocaux et pots.

Pensez à retirer :



Couvercles >> Bac jaune



Les miroirs et la vaisselle ne peuvent pas être jetés dans le bac à verre car ils sont constitués d'un verre de qualité différente qui, mélangé au verre d'emballage, crée des impuretés et le fragilise.



Bouchons en liège
>> Points d'apport
www.planeteliege.com
>> Ou ordures ménagères



Ordures ménagères

Dans un sac fermé

Restes de repas, vaisselle et verres cassés, couches...



Textiles

**Propres et secs (même abimés).
À mettre dans un sac.**

Vêtements, linge de maison, chaussures par paire et attachées, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures)...



Retrouvez les points d'apport près de chez vous :
www.lafibredutri.fr

Les encombrants

- Gros objets (métal, plastique, bois,...)
- Mobilier,
- Matelas, moquettes,...

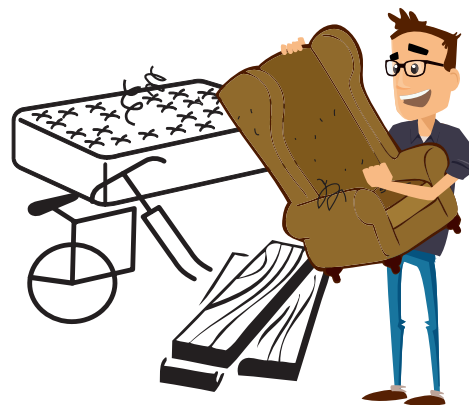
Limités à :

- **50 kg par objet**
- **2 m de long/haut**
- **volume total 3 m³**

⚠ Ne sont pas collectés :

📍 Dépôt en déchetterie

- Les appareils électriques (DEEE)
- Les déchets toxiques (peintures, solvants...)
- Miroirs et vitres
- Palettes
- Pneus
- Carrelage
- Équipements sanitaires
- Gravats
- Matériaux de construction



Déchets végétaux

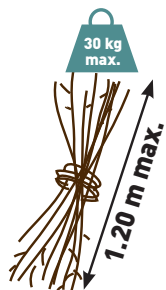
 Tailles, feuilles, pelouse, branchages...

+ **4** bac
sacs ou fagots

7 pas de bac
sacs ou fagots



Laisser ouverts



Attacher avec lien
en fibre naturelle

Ne pas jeter avec les végétaux



Déchets toxiques



Ampoules à énergie d'énergie, batteries, cartouches d'imprimantes, huiles de vidange, peintures, pesticides, piles, produits d'entretien dangereux (aérosols type décapant four, déboucheurs canalisations, alcool à brûler, white spirit, répulsifs...), radiographies, solvants,...

Je les dépose :

- en déchetterie
- au point de collecte*



Se référer au calendrier de collecte pour connaître les dates et emplacement sur votre commune

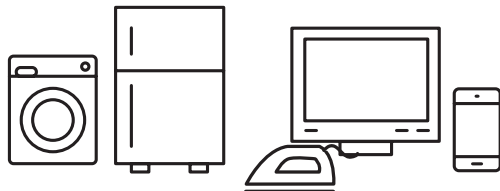
* sur présentation d'un justificatif de domicile sur votre commune

Pensez-y :

Privilégier les produits naturels (vinaigre, savon noir, bicarbonate de soude...) ou éco-labellisés est souvent moins onéreux et aussi efficace que d'utiliser des produits chimiques d'entretien.



Appareils électriques (DEEE)



⚠ Les DEEE ne sont pas collectés avec les encombrants



Points d'apport en magasin, association ou déchetterie.

Les déposer aux points de collectes prévus à cet effet, c'est s'inscrire dans une démarche durable en créant de nouveaux emplois tout en protégeant l'environnement et en maîtrisant les coûts de collecte et de traitement.

Électroménager : réfrigérateurs, congélateurs, petits appareils électriques, écrans, téléphones, ampoules à économie d'énergie, tubes fluorescents...

Les objets contiennent des éléments toxiques. Ils doivent être traités dans une filière spécialisée.

Déchetterie du Sitru

Ce que l'on peut déposer en déchetterie :

Mobiliers abîmés, métaux, déchets végétaux, pneus déjantés, vêtements usagés, appareils électriques (DEEE), ampoules à économie d'énergie, matériaux de construction, plâtres, gravats, palettes, miroirs, vitres, carrelage, équipements sanitaires (wc, évier...), déchets toxiques (peintures, solvants...), huiles, batteries, cartouches d'encre, piles, radiographies,...



📍 Déchetterie du Sitru

1 rue de l'Union, 78420 Carrières-sur-Seine
Tél. 01 39 15 88 74 - www.sitru.fr

Ouvertures :

Période estivale du 1^{er} avril au 30 septembre :

Du lundi au vendredi de 10h à 19h

Samedi et dimanche de 9h à 19h

Période hivernale du 1^{er} octobre au 31 mars :

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Samedi et dimanche de 9h à 17h

Jours fériés : Les horaires du week-end s'appliquent

Fermetures : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Conditions d'accès :

L'accès est gratuit et réservé aux particuliers ayant leur carte d'accès.

Documents nécessaires pour créer votre carte :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de six mois,
- Dernière taxe d'habitation

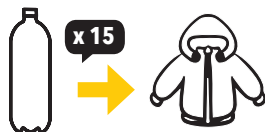
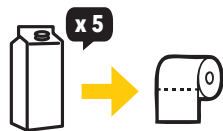
Carte à demander sur macarte.sitru.fr
ou délivrée dans les bureaux du SITRU en semaine

LA VALORISATION

Pourquoi valoriser nos déchets ?

La valorisation des matières permet de faire des économies dans la production et l'achat de **matières premières**. Valoriser les déchets permet de rallonger l'utilisation des matières, ce principe est à la fois **économique et écologique**.

Exemples :



Le symbole Triman

Ce symbole signifie
que l'emballage
est recyclable et
qu'il doit être trié.

Mais ça va où ? J'ai un doute !

★ ORDURES MÉNAGÈRES ● PAPIERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES ▲ DÉCHETTERIE ◆ REPRISE EN MAGASIN ■ EMBALLAGES EN VERRE + BORNE TEXTILES

- ★ Ampoule à filament
- ◆ ▲ Ampoule à économie d'énergie (led)
- ◆ ▲ Appareil électrique (DEEE)
 - Assiette en carton
 - ▲ Baignoire
 - Barquette aluminium
 - Barquette en plastique
 - Barquette en polystyrène
 - ▲ Batterie de voiture
 - Bocal, bouteille, pot
 - Boîte à pizza / carton souillé
 - Boîte à œufs (carton)
 - Boîte à œufs (plastique)
 - ★ Boîte de camembert
 - Boîte de chocolat en poudre en plastique
 - Boîte de conserve
 - ◆ Bouteille de gaz
 - ▲ Bombe de peinture
 - Bouteille d'huile (verre)
- Bouteille d'huile (plastique)
- ▲ Bûche / bois / branche hors gabarit, déchets végétaux
 - Capsule de café
 - ◆ ▲ Cartouche d'encre
 - ★ CD / DVD / cassettes
 - + Chaussures / sac
 - Classeur en carton
 - Couvercle métallique de bocal, pot...
 - Dentifrice
 - ◆ ▲ Électroménager
 - Enveloppe à bulles
 - ★ Essuie-tout
 - ▲ Évier
 - Extincteur (professionnel)
 - ▲ ★ Faience
 - Film plastique
 - Gourde compote
 - ▲ Gravats
 - ▲ Huile de vidange
- Javel (bouteille vide)
- ★ Jouet en plastique
- + Laine (textile)
- ▲ Laine de verre
- ◆ ▲ Lampe hallogène
 - ★ Lingettes
 - ▲ ★ Miroir (cassé ou pas)
 - Mousse à raser (vide)
 - ◆ ▲ Néon
 - Papier cadeau / enveloppes
 - ◆ ▲ Pile
 - ▲ Pneu déjanté (ou garage)
 - Polystyrène
 - ▲ Porcelaine
 - Pot de confiture / cornichons...
 - Pot de crème alimentaire ou cosmétique
 - ★ Pot de fleur (plastique)
 - ▲ ★ Pot en terre cuite
 - ▲ Pot de peinture
- ▲ Produit chimique
- ▲ Produit toxique
- ◆ ▲ Radiateur électrique
- ▲ Radiographie
 - Sac en kraft
 - Sac plastique
 - Seringue (pharmacie)
 - Shampoing, gel douche
 - + Tissu
- ▲ ★ Vaisselle
- ▲ ★ Vase
 - ★ Verre en plastique
- ▲ ★ Verre en verre (cassé ou pas)
- ▲ Vitre, fenêtre, etc.
- ▲ WC
- Yaourt (pot en plastique)
- Yaourt (pot en verre)

Édition : Juin 2020

Directeur de la publication : M. le Président de la CASGBS

Rédaction : Services communication et environnement CASGBS

Réalisation : Garrigues - Impression : Desbouis Grésil - RCS Evry B 963 201 330



PENSEZ-Y !

Téléchargez l'application

BOUCLE_TRI

Cet outil simple de fonctionnement vous permet de :

- **connaître vos jours de collecte** personnalisés
- **créer des rappels pour sortir vos bacs** au bon moment
- **savoir quels déchets mettre dans vos bacs** de collecte sélective
- **obtenir des renseignements pratiques** pour un tri efficace



Pour tous les autres smartphones :
<http://boucle-tri.cc-boucledeleseine.fr>